



Déconcertante concertation

Communiqué de presse du jeudi 20 septembre 2012

Les concertations sur le service public d'orientation sont encore en cours. Pourtant, nos organisations ont pris connaissance par la presse de la signature par le premier ministre et le président de l'Association des Régions de France d'un engagement qui confie aux Régions le pilotage de la carte des formations et du service d'orientation.

On ne peut que s'interroger sur l'emploi d'une méthode que les personnels n'ont cessé de dénoncer sous le précédent gouvernement et avec laquelle ils pensaient en avoir fini.

Quel crédit accorder alors aux résultats des concertations et à la phase des négociations avec les organisations syndicales si les décisions sont déjà prises ?

Pas plus aujourd'hui qu'hier, le SPO (le Service Public de l'Orientation), issu de la loi de 2009 et mis en place sans aucune concertation, n'est acceptable !

Nos organisations syndicales demandent depuis plusieurs mois que les textes qui organisent ce service soient revus, en particulier la partie qui concerne la formation initiale.

On ne peut vouloir un système scolaire avec plus de réussite et de justice sociale et ne pas prendre en compte la spécificité des besoins des élèves par rapport aux salariés. On ne peut réduire le travail sur l'élaboration des projets et des parcours aux seuls impératifs d'une insertion, voire d'une employabilité à court terme. On ne peut imposer aux personnels dans le cadre des « labellisations » un autre référentiel métier et d'autres conditions d'exercice.

Le souci des élèves « décrochés » ne peut servir de prétexte à un détricotage du service public d'orientation de l'Education nationale qui du même coup ferait disparaître le rôle de prévention que jouent les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO.

Le SNES-FSU, la CGT Educ'action et SUD education alertent sur les conséquences négatives d'une « régionalisation » de l'orientation scolaire sur l'égalité d'accès aux formations sur tout le territoire.

Elles demandent au ministre d'ouvrir d'urgence des négociations sur ce dossier afin que l'expertise des personnels et de leurs représentants soit enfin entendue.